



HAL
open science

Licence professionnelle Droit du patrimoine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Droit du patrimoine. 2012, Université de Lorraine. hceres-02038165

HAL Id: hceres-02038165

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038165v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Droit du patrimoine

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Droit du patrimoine

Dénomination nationale : SP8-Activités juridiques

Demande n° S3LP130004921

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'UFR de Droit, Sciences économique et Gestion à Nancy
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP8-Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

La licence a ouvert en 2009, est portée par l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion, et localisée à Nancy. Elle vise les métiers d'agent de développement et de valorisation du patrimoine, de gestionnaire de patrimoine, de responsable de patrimoine immobilier, d'animateur promoteur de patrimoine, d'agent de recensement et d'animateur de patrimoine naturel et de sa protection. Elle apporte pour ce faire des compétences pour maîtriser les outils de la gestion patrimoniale. Elle a accueilli, hormis une personne en formation continue, un public en formation initiale classique.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation d'origine récente a trouvé assez rapidement sa place. Ses effectifs ont progressé pour s'approcher du niveau, jugé être celui de son régime de croisière, de 25 étudiants. Une large partie de son public est issu de cursus « Licence », L2 ou plus. Les contenus pédagogiques présentent cependant un caractère particulier. Ils sont assez généralistes, pluridisciplinaires, assez hétérogènes sur le champ du patrimoine. Cela peut susciter le doute sur le caractère professionnalisant de la formation. Les premiers résultats concernant l'insertion professionnelle sont assez médiocres avec 45 % des diplômés en emploi pour l'enquête de suivi propre de 2010, qui est complète et présente un taux de répondants satisfaisant.

Les postes occupés sont obtenus à la sortie du diplôme, sont divers et ne semblent pas toujours correspondre aux métiers visés. De nombreuses poursuites d'études sont enregistrées, dont une partie non négligeable semble se faire dans les filières d'histoire du patrimoine et de droit de l'université. Les professionnels sont nombreux et bien présents dans les enseignements. Leur implication semble réelle mais elle est peu détaillée.

L'équipe pédagogique est par ailleurs de qualité et bien équilibrée en enseignants de l'université et professionnels. Les partenariats avec les milieux professionnels ne sont pas formalisés mais il est envisagé de s'engager dans cette voie avec la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) pour accueillir notamment un public en contrat de professionnalisation.

- Points forts :

- Une formation ayant rapidement atteint des effectifs satisfaisants.
- Une proportion importante du public issu de cursus « Licence ».
- La bonne équipe pédagogique.

- Points faibles :

- La faible lisibilité sur la cohérence d'ensemble de la formation et ses effets professionnalisants.
- Le faible taux d'emploi sur les premiers résultats d'enquête.
- De nombreuses poursuites d'études, en particulier dans l'établissement.
- L'absence de partenariats formalisés avec les milieux professionnels.

Recommandations pour l'établissement

On pourrait chercher à recentrer la formation sur des métiers clairement définis en analysant de manière fouillée les emplois obtenus par les diplômés ou le type de compétences recherché par les milieux professionnels. Il conviendrait également de développer des partenariats formalisés avec le monde professionnel et notamment celui qui est envisagé avec la FNAIM.

La mise en place de contrats en alternance serait à rechercher dans cette perspective, tout en se différenciant et en évitant la concurrence avec la licence professionnelle *Chargé de gestion patrimoniale immobilière*. Un rapprochement des deux formations serait envisageable. Il conviendrait également de chercher à réduire les poursuites d'études.

Le conseil de perfectionnement pourrait tenter d'identifier dans cette perspective les caractéristiques des diplômés ayant poursuivi leurs études, pour redéfinir la politique de sélection des candidats. On devrait également mener au sein de l'établissement une politique de communication concernant la vocation de fin d'études des licences professionnelles.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : Non notée

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | |
|---|-----------|------------------|------------------|
| | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 |
| Nombre d'inscrits | 15 | 21 | 24 |
| Taux de réussite | 80 | 90 | |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 50 | 50 | 40 |
| Pourcentage d'inscrits venant de DUT | 25 | 25 | 25 |
| Pourcentage d'inscrits venant de BTS | 25 | 25 | 35 |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 82,50 | 100 | 95,50 |
| Pourcentage d'inscrits en formation continue | 7,50 | 0 | 4,50 |
| Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation) | 0 | 0 | 0 |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 55 | 55 | 55 |
| ENQUETES NATIONALES | | | |
| Taux de répondants à l'enquête | | | |
| Pourcentage de diplômés en emploi (2) | | | |
| Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2) | | | |
| Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2) | | | |
| ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION | | 2009/2010 | 2010/2011 |
| Taux de répondants à l'enquête | - | 75 | 50 |
| Pourcentage de diplômés en emploi (2) | - | 45 | 40 |
| Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2) | - | 45 | 40 |
| Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2) | - | 10 | 20 |

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Spécialité : Droit du patrimoine

Dénomination nationale : SP8-Activités juridiques

Demande n° S3LP130004921

Crée en 2009, la LICENCE PROFESSIONNELLE « DROIT DU PATRIMOINE » a effectivement trouvé son rythme de croisière, ce qui me permet quant à moi d'avoir le REcul NÉCESSAIRE et pour y APPORTER de CONSTANTES AMÉLIORATIONS ET POUR RÉPONDRE ICI À VOS REMARQUES et pour tracer ses ÉVOLUTIONS FUTURES dans le SENS de VOS RECOMMANDATIONS.

Avant de TRAITER celles-ci POINT par POINT et de faire de la PROSPECTIVE, sachant par ailleurs que JE PARTAGE VOTRE PHILOSOPHIE, permettez-moi d'apporter QUELQUES COMPLÉMENTS D'INFORMATION :

- Étant en train d'OPÉRER les SÉLECTIONS pour l'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012-2013, je me vois contraint d'opérer une SÉLECTION plus DRASTIQUE, compte tenu de l'AFFLUX des CANDIDATURES et des DEMANDES d'ENTRETIEN et procède comme suit :

- Une LISTE A pour les ADMIS :
 - o Parfois SOUS RESERVE de l'OBTENTION de leur DIPLÔME en COURS s'il s'agit d'un BAC +2
- Une LISTE B pour les ADMISSIBLES :
 - o Sous RESERVE du NOMBRE de PLACES DISPONIBLES et du NOMBRE de DÉSISTEMENTS de la LISTE A.
- Une LISTE C pour les SOUS-ADMISSIBLES et les AJOURNÉS :
 - o Sachant que leur CHANCE d'ACCÉDER au DIPLÔME est MINIME
- REMARQUE d'IMPORTANCE : j'estime que, SOUS RESERVE de la MISE EN PLACE d'une FILIÈRE INTERNE en ALTERNANCE fonctionnant par CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION en PARTENARIAT avec la F.N.A.I.M et que je suis en train de METTRE en PLACE avec l'aide de MADAME PASCALE ÉTIENNOT, VICE-DOYENNE de la Faculté et MADAME NATHALIE BRULÉ , RESPONSABLE du SERVICE de l'INSERTION PROFESSIONNELLE, l'EFFECTIF MAXIMAL d'une PROMOTION ne saurait DÉPASSER 30 ÉTUDIANTS. Sachant qu'il est de mon devoir de LES ENCADRER ÉTROITEMENT, de LEUR TROUVER des STAGES PORTEURS et de les GUIDER dans leur ORIENTATION PROFESSIONNELLE. Sachant également que je suis en CONTACT CONSTANT avec d'ANCIENS ÉTUDIANTS PRÉPARANT des CONCOURS ou en SITUATION d'EMPLOI, auxquels j'apporte également mon AIDE. De même que ces « ANCIENS » viennent faire part de leurs EXPÉRIENCES aux « JEUNES » et leur PROPOSENT STAGES et EMPLOIS, à l'IMAGE des PROFESSIONNELS qui ENSEIGNENT dans le DIPLÔME.
- AUTRE REMARQUE d'IMPORTANCE : compte tenu des INFORMATIONS dont je dispose depuis 2010, et surtout compte tenu de l'ANALYSE des CANDIDATURES en COURS de TRAITEMENT, je puis CERTIFIER que :
 - o 50% des CANDIDATURES proviennent d'I.U.T. et de B.T.S.
 - Et NON PAS de L2, ainsi qu'il était noté dans votre courriel

- B.T.S. ou I.U.T. qui sont TOUJOURS ou presque les suivants :
 - G.E.A., TECHNIQUES de COMMERCIALISATION et INFORMATION-COMMUNICATION pour les I.U.T.
 - IMMOBILIER, ASSURANCES et plus rarement NOTARIAT et TOURISME pour les B.T.S.
- De plus, si ces CANDIDATURES émanent principalement des établissements de NANCY et de LORRAINE, je remarque que les CANDIDATURES EXTRA-LORRAINES se DÉVELOPPENT, vienne parfois celle de PAYS FRANCOPHONES (la Belgique tous les ans, le MAROC plus rarement par exemple...).
 - Ce qui s'explique et par l'ALTERNATIVE de mon diplôme et par son CARACTÈRE ORIGINAL au NIVEAU NATIONAL.
- 25% des CANDIDATURES proviennent de L2 NON-JURIDIQUE :
 - À savoir : SCIENCES ÉCONOMIQUES et A.E.S.
 - Et très souvent HISTOIRE, GÉOGRAPHIE et HISTOIRE DE L'ART
 - Candidatures qui elles aussi sont parfois EXTRA-LORRAINES et qui pour les FILIÈRES relatives aux SCIENCES HUMAINES, présentent fréquemment la PARTICULARITÉ d'émaner d'ÉTUDIANTS ayant DÉJÀ VALIDE une L3, voir un M1 ou un M2, ma L3 PRO constituant donc le POINT d'ACHÈVEMENT de leurs ÉTUDES et une PLUS-VALUE JURIDIQUE.
- Les 25% restants émanent effectivement de la FACULTÉ de DROIT, principalement celle de NANCY, quelquefois une autre :
 - Il est à noter qu'il ne s'agit pas toujours de L2 DROIT, mais également de L3 DROIT qui ne veulent PAS POURSUIVRE en MASTER et se doter cette fois d'une PLUS-VALUE PROFESSIONNELLE.

S'agissant de la FORMATION CONTINUE, elle demeure certes MODESTE, mais en dépit des RÉTICENCES DIVERSES et du milieu professionnel et du milieu universitaire, elle commence à produire ses effets du DIPLÔME étant de plus en plus CONNU et COMMENTÉ FAVORABLEMENT, ainsi que je l'ai constaté quotidiennement lors de mes ENTRETIENS, pendant lesquels j'ai de moins en moins besoin de PRÉSENTER le DIPLÔME :

- Pour l'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012-2013, j'ai ainsi RETENU la CANDIDATURE d'une RESTAURATRICE d'ART qui s'est fait financer sa FORMATION par la CHAMBRE DES MÉTIERS.
- Et il est très probable que l'un des EMPLOYÉS de MAITRE TEITGEN, COMMISSAIRE PRISEUR à NANCY, effectue un passage opportun pour lui dans mon DIPLÔME pour pouvoir passer les CONCOURS INTERNES
- Le tout, sans compter les EMPLOYÉS dans l'IMMOBILIER
- Étant précisé que certains de mes ÉTUDIANTS qui pourraient être INSCRITS en FORMATION CONTINUE, préfèrent l'être en FORMATION INITIALE par DISCRÉTION et pour s'éviter certaines LOURDES FORMALITÉS.

Ces REMARQUES PRÉLIMINAIRES effectuées, je vais maintenant tenter de répondre aux vôtres, que je comprends, sans toutefois toujours les partager, et tout en admettant ma part de responsabilité et le fait que mon DIPLÔME peut sembler parfois difficilement LISIBLE, ce que je pense pouvoir vous expliquer : sachant que je partage absolument les LIGNES DIRECTRICES que vous avez fixées.

Tout d'abord, je veux insister sur les caractères TRANSVERSAL et PLURIDISCIPLINAIRE de mon DIPLÔME, qui, pour être parfois déstabilisants, n'en sont pas moins pour moi absolument NÉCESSAIRES :

- Le caractère TRANSVERSAL tout d'abord :
 - Par mon passé d'ÉLU et d'ADMINISTRATEUR, j'ai voulu offrir à mes ÉTUDIANTS une OFFRE de FORMATION VARIÉE alliant l'APPORT de TECHNIQUES INDISPENSABLES à celui d'une CULTURE GÉNÉRALE qui ne l'est pas moins.
 - Et ce, pour éviter de PRÉSENTER sur le MARCHÉ du TRAVAIL soit des personnes trop THÉORICIENNES, soit au contraire, des personnes INAPTES à saisir la COMPLEXITÉ du champ PATRIMONIAL.
 - Par nature, le PATRIMOINE est en effet un domaine aussi VASTE qu'HÉTÉROGÈNE, ce qui justifie à mes yeux le caractère GÉNÉRALISTE du DIPLÔME
 - Néanmoins, je tiens à préciser les choses suivantes :
 - 1- La TONALITE DOMINANTE du DIPLÔME est NETTEMENT JURIDIQUE, qu'il s'agisse du DROIT PUBLIC ou du DROIT PRIVÉ.

Ces enseignements JURIDIQUES ACADÉMIQUES et PRATIQUES représentent la quasi-totalité du SEMESTRE 1 et la MAJORITÉ des ENSEIGNEMENTS

- 2- Le CHOIX d'INTERDIRE les OPTIONS me semble COHÉRENT, afin de PROPOSER à mes ÉTUDIANTS une FORMATION COMPLEXE et des REPÈRES INDISPENSABLES, qu'ils se destinent en SECTEUR PRIVE ou en SECTEUR PUBLIC.
- 3- Cette philosophie GLOBALE, mais non pas SUPERFICIELLE, RÉPOND aux ATTENTES MANIFESTÉES sur le TERRAIN et dont m'ont fait part les PROFESSIONNELS PUBLICS et PRIVÉS du SECTEUR à savoir :

Que les EMPLOYEURS PRIVÉS ne veulent plus de SIMPLES TECHNICIENS ULTRA-SPÉCIALISÉS dans le domaine PATRIMONIAL, mais des EMPLOYÉS et/ou CADRES INFÉRIEURS connaissant L'INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF, ADAPTABLES, ADAPTES et APTES à se FORMER et à ÊTRE FORMÉS :

Ex. : dans l'IMMOBILIER, surtout de PRESTIGE et CLASSE

Que les EMPLOYEURS PUBLICS sont sur la MÊME LIGNE et entendent RECRUTER des CONTRACTUELS ou des TITULAIRES de CONCOURS à la fois réellement INTÉRESSÉS et TECHNIQUEMENT compétents :

Ex. : dans le LOGEMENT SOCIAL, l'URBANISME ou la PROTECTION du PATRIMOINE.

- 4- Cette TRANSVERSALITÉ différencie mon DIPLÔME de certaines autres LICENCES PROFESSIONNELLES, par exemple celle de Metz sur la GESTION IMMOBILIÈRE, d'où une ABSENCE de CONCURRENCE, de POSSIBLE RAPPROCHEMENTS au sein de l'U.D.L., mais aussi certaines DIFFICULTÉS en termes de PRÉSENTATION ou encore pour mettre en place une FILIÈRE de CONTRATS de PROFESSIONNALISATION.
- 5- Néanmoins, c'est cette TRANSVERSALITÉ qui fait sa FORCE en confrontant un PUBLIC VARIE et PASSIONNE à des INTERVENANTS UNIVERSITAIRES et surtout, PROFESSIONNELS, qui ne le sont pas moins et GUIDENT avec mon aide les étudiants dans leurs domaines de prédilection. Ce qui offre à ceux-ci de nombreuses PERSPECTIVES et des DÉBOUCHÉS VARIÉS.
- 6- Cependant, avec le recul, et outre l'ÉPANOUISSEMENT et la REPRISE de CONFIANCE qui est la leur, je puis certifier que :

- a. Les ÉTUDIANTS fortifient leur VOCATION au cours du DIPLÔME
 - b. Qu'ils PRÉCISENT leur ORIENTATION PROFESSIONNELLE FUTURE à la fois par CONVICTION, par CONFIRMATION (eu égard à leur parcours antérieur), par ÉLIMINATION (après les stages et les contacts qu'ils nouent) et parfois par REVIREMENT (en se découvrant une NOUVELLE ou plus RÉELLE VOCATION au cours de l'année).
 - c. Qu'ils sont à son terme DÉTERMINES à ATTEINDRE leurs OBJECTIFS PROFESSIONNELS et à faire preuve au besoin de PATIENCE pour PRÉPARER des concours ou se faire EMBAUCHER en C.D.D. (à commencer par l'ÉTÉ qui suit les résultats).
 - d. Qu'ils éprouveront PLAISIR et INTÉRÊTS à BÉNÉFICIER d'un ENSEIGNEMENT DIVERSIFIÉ et PROFESSIONNALISANT qui leur OFFRE CONTACTS et PERSPECTIVES de CARRIÈRES.
 - e. Et qui même s'ils ne se passionnent pas pour tous les cours, ils savent tirer profit de tous.
- 7- De plus, par leur ENTREGENT et leurs COMPÉTENCES ACQUISES, les ENSEIGNANTS du DIPLÔME ne cessent de me PROPOSER des AMÉLIORATIONS du DÉTAIL :
- a. En termes d'HARMONISATION des COURS
Ex. : entre URBANISME et IMMOBILIER
Ex. : entre URBANISME et ENVIRONNEMENT
 - b. En termes de RÉORIENTATION PARTIELLE des cours :
Ex. : la création en 2011 d'un MODULE de FISCALITÉ du PATRIMOINE
 - c. En termes d'OUVERTURE des COURS
Ex. : accueil de CONFÉRENCIERS
 - d. En termes d'OPTIMISATION des COURS
Ex. : organisation de visites
 - e. Mais aussi et surtout en termes de CONSEILS PERSONNALISÉS aux ÉTUDIANTS sur :
Leur RECHERCHE de STAGE
Leur TRAVAIL de MÉMOIRE
L'organisation de leurs PROJETS de PROMOTION
Ex. : la TABLE RONDE ANNUELLE sur un THÈME NÉGOCIÉ ENTRE TOUS, à savoir cette année « les Partis Politiques et le Patrimoine »
Ex. : La VENTE aux ENCHÈRES CARITATIVE ANNUELLE
- 8- À mes yeux, cette TRANSVERSALITÉ, si elle nécessite de ma part et de celle de tous beaucoup d'INVESTISSEMENT, est donc une RICHESSE.

Ensuite, s'agissant de la PLURIDISCIPLINAIRE, elle me semble aujourd'hui IMPÉRATIVE pour OUVRIR l'UNIVERSITÉ à ses PROPRES RESSOURCES et à CELLES du TERRAIN :

C'est pourquoi je pense que l'HISTOIRE, l'HISTOIRE DE L'ART, la COMMUNICATION sont, entre autres, d'INDISPENSABLES COMPLÉMENTS au DROIT du PATRIMOINE STRICTOSENSU. En ce qu'ils AMÉLIORENT et la QUALITÉ de la FORMATION, et le PROFIL des ÉTUDIANTS et leurs chances d'INSERTION.

Elle est d'ailleurs pour moi INSCRITE dans la QUESTION PATRIMONIALE et dans le PROFIL même de mes PROMOTIONS qui n'est PAS UNIFORME :

- 1- Certains ÉTUDIANTS ont la FIBRE de la FONCTION PUBLIQUE, d'autres du SECTEUR MARCHAND
- 2- Certains sont des PURS TECHNICIENS au départ, d'autres viscéralement attirés par la CULTURE.
- 3- Mais tous doivent MAITRISER la TOTALITÉ de la QUESTION PATRIMONIALE :

Ce qui explique que, VOLONTAIREMENT, certains fassent PLUSIEURS STAGES BIEN DIFFÉRENCIÉS (l'un ARTISTIQUE, l'autre nettement JURIDIQUE) ou PRÉFÈRENT également DIFFÉRENCIER leur STAGE de leur PROJET TUTEURE ; alors que d'autres restent fidèles à leur VOCATION ORIGINELLE, tout en tirant profit de TOUS les ENSEIGNEMENTS.

Selon moi, cette TRANSVERSALITÉ, cette PLURIDISCIPLINARITÉ procèdent donc d'une logique de COMPLÉMENTARITÉ qui ne signifie pas que le DIPLÔME soit DILUE et les ÉTUDIANTS INDÉCIS, mais qu'au contraire, le DIPLÔME est OPTIMISÉ dans l'INTÉRÊT des ÉTUDIANTS.

Certes il n'est pas dans mon intention d'ÉVITER l'AUTOCRITIQUE et de pratiquer la « LANGUE DE BOIS » :

C'est en effet pour les raisons évoquées plus haut qu'il n'est pas si facile de mettre en place une FILIÈRE de CONTRATS de PROFESSIONNALISATION au sein du DIPLÔME :

- 1- D'où l'idée, après DISCUSSION RÉCENTE, de BLOQUER les cours sur les 3 DERNIERS JOURS de la SEMAINE (du MERCREDI MIDI au SAMEDI MIDI) afin de LAISSER le DÉBUT de SEMAINE LIBRE pour les ÉTUDIANTS INTÉRESSÉS par ce DISPOSITIF et qui sont actuellement en RECHERCHE d'ENTREPRISES, à savoir essentiellement les TITULAIRES d'un B.T.S. IMMOBILIER

MAIS les REMONTÉES du TERRAIN sont de PLUS en PLUS POSITIVES :

Pour preuve, la F.N.A.I.M m'a demandé de mettre en place un D.U. en DROIT de la COPROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE pour le proposer à mes ANCIENS DIPLÔMÉS qui travaillent près d'elle (entre autres).

Pour preuve, en JUIN, une RÉUNION est PRÉVUE à la MAIRIE de NANCY pour MUTUALISER mes APPROCHES entre moi-même, la FACULTÉ de METZ et les responsables du B.T.S. IMMOBILIER du LYCÉE GEORGES-DE-LA-TOUR à NANCY.

Et surtout, je voudrais REVENIR sur l'ADÉQUATION entre les ENSEIGNEMENTS et les MÉTIERS PROPOSÉS qui est à mon avis SATISFAISANTE, mais peut-être difficile à appréhender compte tenu de la DIVERSITÉ des PROFILS évoqués plus haut :

Le PREMIER DÉBOUCHE est après TROIS ANNÉES de REcul le SECTEUR IMMOBILIER au SENS LARGE :

- 1- L'IMMOBILIER MARCHAND :
 - a. AGENCES IMMOBILIÈRES (y compris le SERVICE CONTENTIEUX)
 - b. SYNDICS

- c. GESTIONNAIRES et ADMINISTRATEURS de BIENS
 - 2- L'IMMOBILIER SOCIAL PRIVE :
 - a. SOCIÉTÉ LORRAINE d'HABITAT et BÂTIGÈRE à NANCY
- N.B. : dans les MÊMES SPÉCIALITÉS
- 3- L'IMMOBILIER SOCIAL PUBLIC
 - a. OFFICES H.L.M. MUNICIPAUX (Nancy, Lunéville,...)
 - b. OFFICES H.L.M. DÉPARTEMENTAUX (Meurthe et Moselle Habitat...)
 - 4- Vient ensuite le SECTEUR PATRIMONIAL PUBLIC :
 - a. Les MÉTIERS PUBLICS du PATRIMOINE :
 - PATRIMOINE CULTUREL :
 - MONUMENTS HISTORIQUES
 - MUSÉES
 - ARCHIVES
 - BIBLIOTHÈQUES...
 - PATRIMOINE NATUREL
 - PARCS RÉGIONAUX...
 - b. L'URBANISME :
 - SERVICES d'URBANISME et du PATRIMOINE des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
 - MAIRIE, E.P.C.I., DÉPARTEMENTS, RÉGIONS
 - AGENCES d'URBANISME
 - 5- Puis le SECTEUR PATRIMONIAL PRIVE :
 - a. COMMISSAIRE-PRISEUR et CLERCS
 - b. MANDATAIRES de TUTELLE
 - c. GALERISTES et ARTISTES
 - d. FONDATIONS PRIVÉES
 - e. COMITES d'ENTREPRISES
 - 6- « Enfin », ce que je qualifierai de MÉTIERS CONNEXES :
 - a. Les ASSURANCES
 - b. Les EMPLOIS PUBLICS CULTURELS
 - c. La GESTION du PATRIMOINE au sens strict
 - d. Les emplois de CLERCS près les AVOCATS spécialistes en DROIT PATRIMONIAL et IMMOBILIER...
 - 7- Une NOMENCLATURE qui me paraît COHÉRENTE et REFLÈTE le POTENTIEL du DIPLÔME, dans toute sa diversité IL EST VRAI.

Eu égard à ce qui précède, je dois également revenir sur la PROBLÉMATIQUE de la POURSUITE d'ÉTUDES et le TAUX d'INSERTION professionnelle, les deux étant étroitement liés :

Tout d'abord, j'ai sans doute pêché par honnêteté dans mes STATISTIQUES, en y INCLUANT beaucoup de SITUATIONS DIFFÉRENTES.

Ensuite, s'agissant de l'INSERTION PROFESSIONNELLE, elle est SOUVENT DÉCALÉE compte tenu de divers PARAMÈTRES /

- 1- La RECHERCHE d'EMPLOI bien sur
- 2- MAIS surtout la PRÉPARATION des CONCOURS AD HOC

3- Sans compter la PRÉPARATION de certains DIPLÔMES ANNEXES NÉCESSAIRES

Ainsi, je tiens à faire remarquer que TRÈS PEU de DIPLÔMÉS POURSUIVENT leurs ÉTUDES au sein de la FACULTÉ :

- À savoir en L3 DROIT
- Et surtout en M1 DROIT, SEUL(E) le ou la MAJEUR ayant ce CHOIX, qu'il ou elle n'EXERCE PAS TOUJOURS

Ensuite, j'ai COMPTE parmi les POURSUITES d'ÉTUDES :

- Les ÉTUDIANTS en D.U. :
 - Ex. : d'HISTOIRE de l'ART pour PRÉPARER leur ENTRÉE dans les ÉTUDES de COMMISSAIRE-PRISEUR
 - Ex. : de CRIMINOLOGIE et de PRÉVENTION de la DÉLINQUANCE FINANCIÈRE par GOUT PERSONNEL (ex. : une ÉTUDIANTE TRAVAILLANT en AGENCE IMMOBILIÈRE et qui est GENDARME de RESERVE)
 - Les ÉTUDIANTS en ÉCOLE PROFESSIONNELLE :
 - Ex. : l'ÉCOLE NATIONALE des ASSURANCES
 - Les ÉTUDIANTS INSCRITS à l'I.P.A.G pour un ou DEUX ANS :
 - Ex. : DROIT / HISTOIRE de l'ART
 - Ex. : DROIT / DROIT du PATRIMOINE
 - Auquel cas mon DIPLÔME est une FIN en soi car ils ne veulent pas faire de M1.
 - Les ÉTUDIANTS ADMIS à TITRE EXCEPTIONNEL dans un M1 SPÉCIALISÉS dans un des THÈMES PATRIMONIAUX de MON DIPLÔME et dont ils se sont fait une VOCATION :
 - Ex. : l'AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE ou l'URBANISME
 - Les ÉTUDIANTS EMBAUCHES DEVANT OBLIGATOIREMENT POURSUIVRE EN FORMATION CONTINUE
 - Ex. : la FORMATION de MANDATAIRE de TUTELLE à l'I.R.T.S. (Institut Régional du Travail Social)
- En revanche, pour la GRANDE MAJORITÉ et de plus en plus, le DISCOURS, qu'il s'agisse du MIEN, de celui de MES INTERVENANTS et des MAITRES de STAGE, ou encore celui de l'INSTITUTION, est TRÈS CLAIR : la L PRO « DROIT DU PATRIMOINE » est une FIN ACADÉMIQUE et NON PAS UN MOYEN.
- D'autant que l'OBJECTIF est de se CONSTITUER un RÉSEAU d'ANCIENS PROMOUVANT le DIPLÔME depuis le TERRAIN et PROPOSANT aux NOUVEAUX EMPLOIS et STAGES.
 - Ex. : un ANCIEN m'a déjà demandé de faire cours !
 - D'autant que le CORPS ENCADRANT est à la RECHERCHE d'une MAIN d'ŒUVRE OPÉRATIONNELLE et QUALIFIÉE, ce qui parait bien être le cas après les REMONTES du TERRAIN.

Partageant votre analyse et vous assurant et de ma motivation particulièrement déterminée, raisonné et passionné, je vous prie de croire en l'expression de mes respectueux sentiments, et de croire également que je suis très réceptif à tout ce qui permettra à mon diplôme de connaître encore davantage de réussite qui est bien réelle.